

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TÉL. 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 mars 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 25 mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation au Conseil Municipal : 18 mars 2021

- Étaient présents :

M. PERRIER Dominique, M. QUINTANE Grégory, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme MARTIN Josy, Mme DRULHES Hélène, M. RAQUIN Jean-Luc, M. PALMER Russell, Mme PUPILE Véronique, M. FREYSSINEL Mathieu

- Excusés :

Mme Dominique MARBOT qui donne pouvoir à M. FREYSSINEL Mathieu
M. MENOIRE Loïc donne pouvoir à M. QUINTANE Grégory.

Est nommé secrétaire de séance : M. PALMER Russell

- Invités :

Mme MONTEIL Martine (Secrétaire de mairie)
M. Brachet (Trésorier)
Mme POULAIN Perrine (remplaçante de Mme MONTEIL)

Ouverture de la séance à 20h30.

- Présentation de Perrine POULAIN : elle sera en formation secrétaire de mairie auprès de Martine MONTEIL du 1^{er} au 30 avril 2021, et embauchée au 1^{er} mai en CDD de 6 mois pour le remplacement de Martine MONTEIL, qui part à la retraite.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2021.
- Approbation de l'ordre du jour.

1 - Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2021

Considérant qu'il est important de maintenir une cohésion et une harmonisation au sein du R.P.I. et pour se conformer aux attentes des autres communes du même R.P.I.,

Le conseil municipal propose un renouvellement de la dérogation : soit 4 jours.

Adopté à l'unanimité.

2 - Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2021

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de **679.62 €** au titre de l'année 2021.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Deux possibilités : Mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée), ou inscrire cette participation au budget.

Il est proposé de mettre en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

Adopté à l'unanimité.

3 - Contractualisation départementale 2021/2023

M. le Maire présente au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023 : Le Conseil départemental a décidé de reconduire, pour une nouvelle période 2021-2023, son dispositif contractuel triennal qui a un effet catalyseur dans la relance économique, avec un effort financier supplémentaire de 1 million d'euros. Cette politique d'aides aux collectivités 2021-2023 a un double enjeu : la relance économique et la transition écologique.

Le Département a fait le choix d'accorder un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023, soit 9 millions d'euros de plus que l'enveloppe précédente.

Les projets 2021 à 2023 ont été recensés et communiqués au Conseil Départemental qui, avec le montant estimatif, propose un montant de subventions par opération et par année.

Pour 2021, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la présentation du Contrat de Solidarité Communale - CSC - 2021-2023 dans la cadre de la politique départementale d'aides aux collectivités pour la période 2021-2023 prenant en compte la relance économique et la transition écologique.

Monsieur le maire fait part des projets suivants et du montant des subventions :

- Restructuration de la Salle Polyvalente et accessibilité intérieure avec amélioration de la performance énergétique – Montant estimé à 210 260 € H.T., plafonné à 200 000€ HT
Aide CD en 2021 : 30 000.00 €
Aide CD en 2022 : 30 000.00 €

- Travaux de l'Eglise (mise en sécurité) – Montant estimé à 11 000 € H.T.

Aide CD en 2021 : 6 600.00 €

- Diagnostic énergétique de la Salle Polyvalente – Montant estimé à 3000 €
Aide CD en 2021 : 2400€

Adopté à l'unanimité.

4 - Achat matériel pour agent d'entretien

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la commune de matériel facilitant l'entretien des espaces verts, notamment autour de l'école, du site de la Cafoulière, etc..

- Un taille-haie pour un coût de 380.00 € T.T.C.
- Une tondeuse pour un coût de 380.00 € T.T.C.
- Un compresseur pour un coût de 169.70 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

5 - Finances locales : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux ci-après pour 2021 :

- Taxe foncière (bâti) 37.80 %
- Taxe foncière (non bâti) 118.09 %

Coefficient de variation proportionnelle : 1.000000

- Produit fiscal attendu	:	122 120 €
- Total des allocations compensatrices	:	24 907 €
- Contribution coefficient correcteur	:	- 12 576 €
- Produit prévisionnel total	:	134 451 €

Adopté à l'unanimité.

6 - Approbation du Compte Administratif 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et d'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion de Monsieur Patrick BRACHET ne laisse apparaître aucune erreur.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

7 - Compte de Gestion 2020 - Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur PERRIER Dominique, Maire, et présenté par Monsieur QUINTANE Grégory 1^{er} Adjoint après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	183 214,25	0,00	38 982,01	0,00	222 196,26
Opérations de l'exercice	254 551,76	304 543,68	112 709,26	46 606,81	367 261,02	351 150,49
TOTAUX	254 551,76	487 757,93	112 709,26	85 588,82	367 261,02	573 346,75
Résultats de clôture		233 206,17	27 120,44		0,00	206 085,73
Restes à réaliser			12 564,00	20 981,60	12 564,00	20 981,60
TOTAUX cumulés	254 551,76	487 757,93	125 273,26	106 570,42	379 825,02	594 328,35
Résultats définitifs		233 206,17	18 702,84			214 503,33

2°) Constate, pour la Comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

8 - Vote du budget primitif 2021

Monsieur Le Maire soumet à l'examen et à la décision du Conseil Municipal, le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021 arrêté globalement à la somme de 630 947.94 €.

Il se répartit comme suit par section :

- FONCTIONNEMENT : 492 580.11 €
- INVESTISSEMENT : 138 367.83 €

Adopté à l'unanimité.

9 - Associations

Un budget de 1500€ est réparti sur 9 associations.

La séance est levée à 23h30 mn

Le Secrétaire de Séance
Russell PALMER

Le Maire
Dominique PERRIER